

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 73

Mars 2013

SNTUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Manifestons le 6 avril

Pour la défense de
l'enseignement
professionnel

Du nouveau
pour les droits
syndicaux p. 6





Josiane Dragoni
> secrétaire régionale FSU PACA

L'avenir à construire : Analyses et propositions de la FSU région PACA, Josiane Dragoni et Gilbert Jean, Éditions Syllepse, février 2007

Sur la politique régionale et la carte des formations

Le gouvernement engage une nouvelle étape dans la décentralisation et l'ARF est très offensive sur cette question. Quels sont les enjeux de cet acte III ?

L'acte III a été porté par l'Association des Régions de France (ARF), et a été annoncé par François Hollande dès la campagne électorale. On aurait pu espérer que cette loi soit l'occasion de rendre l'action publique locale plus efficace. Il n'en est rien, d'autant que tout bilan de la décentralisation a été refusé.

Le gouvernement disait avoir comme objectif l'amélioration de l'action publique, celle de l'État comme des collectivités territoriales (CT). Mais les associations d'élus, constituées en véritables lobbies - tout particulièrement l'ARF - ont préempté le débat démocratique, et les citoyens comme les organisations syndicales en ont été écartés. La question de l'État et de son rôle a été évacuée du projet de loi, et les différents niveaux de CT se sont neutralisés entre eux, aucun niveau ne voulant perdre des compétences.

En l'état, les chevauchements entre CT ne sont pas supprimés, l'État est ignoré. Les CT pourront choisir, ou pas, de se répartir des compétences lors de « conférences territoriales régionales ». On pourrait ainsi par exemple voir des collèges gérés par des Régions ici, ou des métropoles là, par les départements ailleurs. Ce ne serait pas un progrès mais la cacophonie et l'illisibilité assurées.

Enfin, quel sera le contenu de la loi in fine ? Après avoir été annoncé fin 2012, le projet de loi ne sera en conseil des ministres que le 10 avril. Il pourrait fortement changer lors du travail parlementaire, et notamment au Sénat, lequel vient d'être encouragé en ce sens par François Hollande le 12 mars. Curieuses procédures, en vérité.

L'acte III s'articule aux questions éducatives, avec le pilotage par les régions de la carte des formations et la question des CIO. Quels risques pour le service public d'éducation ?

Il s'agit de deux thèmes fondamentaux pour le service public d'éducation. L'un, la carte des formations est traité dans la loi sur la refondation de l'école ; l'autre, l'orientation, dans la loi de décentralisation.

En l'état actuel, l'éclatement du service public en 26 politiques régionales a été évité, grâce aux mobilisations et multiples interventions de la FSU et ses syndicats. Ainsi, les Régions ne pourront pas décider de la carte des formations à la place des recteurs, les CIO et les Copsy ne sont pas transférés aux Régions.

Mais l'enjeu essentiel, celui de la démocratisation de tout le système scolaire de la maternelle au baccalauréat, n'est traité nulle part. On préfère visiblement le retour aux vieilles lunes, qu'il s'agisse de l'école du socle, de l'apprentissage, ou de l'adéquation formation - emploi,

laquelle n'a jamais existé. Développer les perspectives en matière de formation et d'évolution de la production, porter une vision ambitieuse du système éducatif, avec notamment l'objectif 100 % au niveau bac, améliorer les voies professionnelle et technologique aux côtés de la voie générale au lieu de les détruire, voilà ce que devrait être la feuille de route de l'ambition éducative pour tous.

Il est question de donner plus de pouvoir aux régions. Dans ce cadre, quelle place est réservée à la démocratie locale, à la démocratie sociale ?

Les progrès en matière de démocratie sont plus que ténus ; pourtant, le projet de loi comporte 204 pages. La proximité ne fonde ni la démocratie ni l'intérêt général, et la décentralisation n'est pas par nature synonyme de démocratie et d'efficacité. On connaît aussi ici ou là les dérives potentielles ou avérées en matière de clientélisme ou de corruption. Il aurait fallu refonder l'action de l'État territorial si malmené par la RGPP ; il aurait fallu introduire des éléments forts de démocratie politique et sociale. Mais pour améliorer le texte, et empêcher des retours en arrière, nul doute qu'une intervention forte des personnels, des salarié-es, des citoyens et citoyennes sera nécessaire.

► Entretien réalisé par M.C. Guérin et I. Lauffenburger

2 Entretien

Josiane Dragoni : Sur la politique régionale et la carte des formations

4 > 5 Vie fédérale

Congrès FSU - Poitiers du 11 au 15 février 2013
Refusons l'austérité - Pour une culture commune

6 > 7 Vie syndicale

Du nouveau pour les droits syndicaux
Parole de militant
Île-de-France : la FSU doit être écoutée
Politiques et instances régionales en Aquitaine

8 Questions éducatives

Décentralisation : enterrement de l'enseignement professionnel public

9 Carrières et métiers

Tentative de réorientation de nos métiers
Référence aux textes réglementaires pour les PLP et CPE

10 > 11 Questions éducatives

Commissions professionnelles consultatives : le SNUEP-FSU enfin représenté
Loi d'orientation pour l'école à l'épreuve du "débat" parlementaire
CCF : on n'en veut plus !
Extraits du pêle-mêle CCF

12 > 13 Carrières et métiers

Bilan mutations inter 2013 : peut faire mieux !
Réussir sa mutation
Quelques améliorations pour nos droits
Fiche syndicale Hors classe

14 Grand angle

Amnistie sociale : une loi a minima
Paroles de congressistes

15 Bulletin d'adhésion



Pour l'enseignement
professionnel public
n° 73
Mars 2013

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
tel : 01 41 63 27 68
courriel : snuep.national@wanadoo.fr
site : www.snuep.com

Directrice de la publication :
Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808
PAO : Ivaria Provost
Collaboratif : JS Bêlorgey, I. Lauffenburger, A. Benoist
Photos : M.C. Guérin, C. Szmulewicz, N. Martin
Imprimerie : Compedit Beauregard,
ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
1€

Édito



[J. Dammerey N. Duveau]

Le 6 avril, manifestons notre ambition pour l'enseignement professionnel public

Le printemps est de retour mais la rigueur inhérente à l'hiver est toujours bien présente dans la politique développée par le gouvernement Ayrault. Pour des millions de personnes, les beaux jours se font cruellement attendre : l'augmentation du chômage, de la précarité et de la pauvreté multiplie les situations d'urgence.

Le renouveau a du mal à se faire jour. La situation économique et sociale peine à se rétablir. Les réformes qui s'engagent doivent permettre à la France de renouer avec la croissance et le développement de l'emploi mais doivent aussi permettre de consolider le modèle social et solidaire français. Face à cette situation, le syndicalisme doit prendre ses responsabilités. Dans ce contexte économique très difficile, avec les reculs des droits sociaux, le démantèlement du droit du travail et la détérioration des conditions de travail qui risquent de s'accroître pour les travailleurs et les travailleuses, il doit prouver qu'un nouveau printemps est possible.

L'unité est en cette période une condition nécessaire pour porter les revendications des personnels avec rigueur et force, pour faire aboutir les luttes, pour montrer qu'il y a des alternatives crédibles aux plans de rigueurs imposés et pour faire ressurgir l'espoir.

La FSU, lors de son congrès, a rappelé son exigence d'un syndicalisme indépendant, de transformation sociale. Il doit combiner dialogue social et construction d'un rapport de force, condition nécessaire à l'avancée des luttes collectives, seule alternative à l'isolement, au repli sur soi et à la résignation.

L'École reste un formidable outil de transformation sociale et d'émancipation des jeunes. Sa refondation doit être ambitieuse pour toutes. Elle doit permettre la réduction effective des inégalités scolaires et la démocratisation de l'accès au lycée et de l'enseignement supérieur notamment en prolongeant la scolarité à 18 ans.

Face à un projet qui manque clairement d'ambition, notamment en ce qui concerne le lycée professionnel, le SNUEP avec la FSU appelle l'ensemble des personnels et des citoyen-nes à participer à la grande manifestation nationale à Paris le 6 avril pour défendre et porter un tout autre projet d'École. Pour un printemps synonyme de renouveau et d'ambition pour l'École.

Congrès FSU

Poitiers du 11 au 15 février 2013

Près de 700 délégué-es issu-es des syndicats nationaux (16 pour le SNUEP), des sections départementales et des tendances (dont 6 SNUEP) ont durant 5 jours discuté, amendé les 4 thèmes soumis aux débats. Le SNUEP-FSU a fait des déclarations, proposé et défendu ses amendements tant en commissions qu'en séances plénières.

Refusons l'austérité

Ce congrès se tient au lendemain du sommet de Bruxelles qui entérine un budget européen 2014-2020 en baisse de plus de 3 %, entraînant encore plus l'ensemble de ces pays membres vers l'austérité. Ces plans d'austérité ont des conséquences désastreuses sur les populations : augmentation du chômage et de la pauvreté, baisse des salaires et des pensions, casse des services publics, casse de la protection sociale, remise en cause du droit du travail.

En France, la crise s'installe. L'année 2013 commence sur une tonalité alarmante : chômage en constante hausse pour franchir la barre des 10 % de la population active, et parallèlement un accord sur l'emploi signé par CFTD, CFTC et CFE-CGC qui permettra magiquement de « licencier pour embaucher ». Autant dire que la situation est de plus en plus difficile pour l'ensemble des salarié-es.

Il nous faut trouver les moyens d'infléchir cette politique, de contribuer à construire une alternative et permettre une réforme budgétaire d'ampleur afin de répondre aux besoins croissants de la population.

La priorité affichée du gouvernement pour la jeunesse ne se retrouve pas dans le projet de loi d'orientation et de programmation qui manque d'ambition. Le SNUEP-FSU constate trop de continuité avec les politiques précédentes en ce qui concerne la voie professionnelle :

- pas de remise en cause du Bac Pro en 3 ans,
- maintien du tout CCF,
- développement de l'apprentissage aux niveaux CAP et BAC PRO avec comme objectif le traitement des décrocheurs,
- développement du mixage des parcours et des publics au détriment de la qualité du service public de la formation initiale sous statut scolaire.

Pire, certaines orientations comme le pilotage par les régions de la chaîne orientation-formation-emploi font peser de graves menaces sur l'EPP⁽¹⁾ et sur l'orientation scolaire.

Chez certain-es, l'idée s'installe que les régions pourraient faire mieux que l'EN⁽²⁾ et qu'il suffirait d'adap-

ter l'offre de formation aux besoins locaux, de développer l'apprentissage pour résoudre l'ensemble des problèmes liés à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'EPP ne peut être réduit à produire les compétences dont auraient besoin les entreprises, et encore moins à un instrument de lutte contre le décrochage scolaire. Il a été fortement mis à mal ces dernières années. Les personnels attendent des changements concrets et rapides pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

En cette période de crise, les questions de formation professionnelle restent plus que jamais des questions primordiales. Elles sont au cœur de la future loi de décentralisation. Les enjeux sont d'une importance majeure pour l'ensemble de la population. L'EPP qui se situe à la croisée de l'École et de la formation professionnelle se retrouve bien souvent au centre d'enjeux économiques mais aussi de batailles idéologiques quant à la conception de la formation initiale des jeunes.

Sur l'ensemble de ces questions, la FSU doit poursuivre et développer son travail à tous les niveaux et notamment dans le cadre du travail mené en région au sein des CCREFP⁽³⁾. Elle doit se donner les moyens de traiter l'ensemble de ces questions pour faire avancer ses propositions et pour défendre sa conception de la formation professionnelle en cherchant des alliances avec les autres organisations syndicales.

Ce congrès doit permettre à la FSU non seulement d'analyser plus finement la politique mise en œuvre par ce gouvernement mais surtout permettre de discuter des modalités d'actions à mener le plus rapidement possible avec l'ensemble des personnels. La FSU doit continuer à porter des alternatives et faire avancer nos propositions et nos revendications pour la sauvegarde des services publics, pour défendre une École plus juste et plus égalitaire pour tou-tes.

⁽¹⁾ Enseignement professionnel public

⁽²⁾ Éducation nationale

⁽³⁾ Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



Pour une culture commune permettant une orientation choisie

Dans le cadre de la culture commune pour toutes et tous, avec l'objectif d'une orientation choisie, non subie et non sexuée dans une des 3 voies du lycée, ce qui est un mandat de la FSU, la culture professionnelle doit s'intégrer à la culture commune et ce, dès le collège.

L'idée n'est pas de faire entrer l'entreprise dans l'école mais cela pourrait être, dans le cadre des enseignements déjà existants, sans hiérarchie entre les disciplines, transmettre l'histoire des métiers, l'histoire ouvrière et les évolutions de l'artisanat, de l'industrie, du monde du travail dans son ensemble ; aussi dans le périmètre des enseignements technologiques permettre à toutes et tous d'appréhender des gestes techniques ainsi que les contenus et les risques de la vie professionnelle, ou encore connaître l'évolution des secteurs et des métiers pour comprendre l'organisation du travail et maîtriser les droits et les outils de défense des salarié-es.

L'objectif est bien de permettre une émancipation vis-à-vis de l'esprit d'entreprise tant prôné par le MEDEF et autres libéraux, c'est bien une autre conception du monde professionnel que la culture commune doit proposer pour que chaque élève puisse choisir sa voie de formation.

A minima, pour nous, il y a nécessité que la FSU se mandate pour réfléchir et débattre en son sein, afin de définir les contenus d'une culture professionnelle intégrée à la culture commune.

Pilotage de la carte des formations

Pour le SNUEP-FSU, le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions reste inacceptable. Ce pilotage porte en lui de nombreux dangers pour l'enseignement professionnel public :

- définition de l'offre de formation en fonction de besoins immédiats et locaux des entreprises qui conduirait à un appauvrissement de l'offre de formation ;
- transfert à terme des compétences de gestion des personnels de l'enseignement professionnel.

Mais cette question ne doit pas occulter les autres problématiques ainsi que les autres enjeux qui se posent dans l'EPP notamment :

- le retour à un parcours en 4 ans pour la réussite de toutes les lycéen-nes professionnel-les ;

- la question des contenus et de l'évaluation des diplômés.

Sur la question de l'apprentissage, le SNUEP-FSU se félicite du point d'équilibre qui a été construit notamment avec les autres syndicats nationaux (SNETAP, SNESUP).

Allons vers l'action

À l'occasion de la journée d'action unitaire dans la FP du 31 janvier, les LP étaient en grève à l'appel de l'intersyndicale de l'EPP.

Cette première mobilisation fait état de l'exaspération des personnels qui ont ainsi exprimé leur opposition :

- au blocage des salaires et à la perte importante de pouvoir d'achat qui en résulte,
- à la journée de carence,
- au transfert de compétences de l'État vers les régions en matière d'orientation, de formation professionnelle initiale et du traitement du décrochage scolaire,
- aux suppressions de postes et de sections, avec notamment le transfert des formations initiales sous statut scolaire vers l'apprentissage,
- aux dégradations des conditions d'études des élèves et de travail des personnels avec la réforme du Bac Pro et l'imposition du mixage des parcours et des publics voulu par les régions,
- à la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF).

Dans les LP, la rentrée 2013 se prépare : de nombreuses dotations horaires sont arrivées sous-dotées dans les établissements, comme cela est le cas depuis la mise en place de la réforme du Bac Pro 3 ans. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a appelé les collègues à défendre, sur le terrain, dans chaque établissement, la qualité du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es.

Pour l'EPP, un rapport de force doit s'instaurer avec le gouvernement. Dès mars/avril, nous pensons indispensable que la FSU initie une mobilisation dans l'Éducation par la grève et une manifestation nationale, et inscrive cette journée dans son calendrier de lutte pour que l'exigence d'une réelle valorisation de l'EPP se concrétise ENFIN dans les actes du ministère de l'EN.

► Préparation et interventions :
Jean Sébastien Bêlorgey, Axel Benoist,
Jérôme Dammerey, Sigrid Gérardin, Didier Godefroy.

Du nouveau pour les droits syndicaux

À l'heure de l'abolition de la contre-productive et discriminante journée de carence, une autre mesure sociale vient améliorer les droits syndicaux. Avec la loi de finances rectificative 2012, tou-tes les collègues pourront désormais bénéficier d'un crédit d'impôt. Le SNUEP-FSU voit dans cette nouveauté une de ses revendications enfin satisfaite.

DANS LE DÉTAIL

Le versement d'une cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 66 % de la somme, dans la limite de 1 % des revenus/pensions bruts. Il peut soit être soustrait du montant de votre impôt (comme cela était le cas), soit désormais être remboursé, en totalité ou partiellement, si :

- son montant dépasse celui de votre impôt,
- vous n'êtes pas imposable.

Dans ce dernier cas, vous devrez remplir et envoyer dans les délais impartis une déclaration de revenus, ce qui permettra également d'obtenir un avis de non-imposition.

Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint, à la déclaration des revenus, un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, ce crédit sera refusé sans proposition de rectification préalable. L'attestation de paiement de cotisation syndicale

vous a été envoyée par courrier postal à votre adresse personnelle par le syndicat. Si vous avez adhéré récemment, cette attestation vous parviendra sous peu.

À QUOI SERVENT LES COTISATIONS SYNDICALES ?

Les cotisations des adhérent-es sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est la garantie de son indépendance. Ce financement permet d'éditer nos publications et de régler tous les frais afférents au fonctionnement (poste, matériel, téléphone, locaux...). Le syndicat peut ainsi défendre les droits des personnels et l'enseignement professionnel public.

Tous nos responsables syndicaux ont une part de service à effectuer dans leur établissement au plus proche des réalités quotidiennes.

Aucun-e responsable et aucun-e militant-e ne perçoit d'indemnités.

PAROLE DE MILITANT

Vincent - Académie de Créteil



Se syndiquer, c'est important ?

C'est plus qu'important, c'est nécessaire. Nous pratiquons un métier compliqué sur le plan de la législation, avec des conditions de travail pouvant rapidement se dégrader pour des raisons très diverses, et où des démarches a priori simples peuvent quelquefois se transformer en vrai calvaire. L'information et l'assistance qu'apportent les syndicats sont donc vitales. Et il ne suffit pas de se reposer sur les délégué-es syndicaux de l'établissement, surtout qu'il n'y en a pas tout le temps, et quand il y en a ils/elles ne peuvent pas être présent-es en permanence !

Pourquoi avoir choisi le SNUEP-FSU ?

Dès mon entrée dans la profession j'ai pris le temps de me renseigner sur chaque syndicat en lisant les professions de foi, en consultant les sites académiques et en dialoguant avec les différent-es délégué-es avant de faire mon choix. Avant tout de chose ce qui m'a séduit dans le SNUEP-FSU c'est la volonté permanente d'être force de proposition et d'éviter un corporatisme autiste.

Pourquoi militer ?

Je me suis petit à petit engagé dans les différentes instances de mon établissement. Et puis on a fermé 10 % des postes, dont le mien. C'est lors de la bataille pour essayer de les sauver que j'ai vraiment pris goût au militantisme, pour essayer de faire que ce genre de scandale ne puisse avoir lieu. Surtout, j'ai toujours pensé que les collègues devaient vraiment fonctionner en groupe sur tous les plans. Et donc j'ai essayé d'aider les collègues en détresse et tenté de faire comprendre qu'il y a une ligne au-delà de laquelle il y a des choses qu'on ne peut accepter. Et puis il y a l'avenir. Nous savons désormais que dans les prochaines années, nous allons faire face à des réformes pouvant changer le métier en profondeur.

Ce sera à nous, militant-es, d'accompagner, de faire évoluer ou de s'opposer à ces réformes, et de faire comprendre à tou-tes nos collègues leur signification. Ce sera une tâche rude mais, j'en suis persuadé, tout à fait passionnante.

► Jean Sébastien Bélorgey

En Île de France : la FSU doit être écoutée

Notre région est très volontariste en matière éducative car elle a la responsabilité de 549 établissements. Opposée à la politique du gouvernement précédent, elle avait émis avec nous un avis défavorable sur les projets de la rentrée 2012 des 3 rectorats, en raison des fermetures de sections pro. Elle a aussi créé un observatoire de la mixité sociale pour lutter contre les inégalités territoriales, sociales mais aussi sexuées.

tion a dû mettre fin aux subventions extra-légales données jusqu'à l'an passé aux établissements privés au-delà de ce qu'autorise la loi.

On peut être plus que réservé sur sa politique en matière d'enseignement pro, ou plutôt de formation pro : se voulant à l'avant-garde du développement de l'apprentissage, la région a longtemps négligé les LP publics.

Pour la carte des formations, l'ensemble des élu-es franciliennes,

toutes couleurs confondues, souhaite avoir la main dessus et aller au-delà de ce qui se faisait alors en concertation avec les rectorats...

Ainsi, le PPI⁽¹⁾ fait la liste des filières que la région entend développer, comme les services à la personne ou la logistique par exemple.

Bien qu'ils/elles prétendent ne pas être dans la stricte adaptabilité aux

Ugo Palheta, l'alternance renforce les inégalités. Malgré tout, la région est à l'écoute de ce que disent les syndicats, du reste aucun vote contre n'a été émis. La région a présenté un PPI qui a pris en compte nombre de nos remarques.

Pourtant, il n'est pas question de tout peindre en rose, notamment la question des lycées municipaux parisiens qui mérite un développement particulier. Le grand Paris et ses perspectives de développement sont un chantier que nous devons investir syndicalement. Le CFR⁽²⁾ de la FSU doit avoir plus d'importance en raison de la montée en puissance des régions pour apporter des réponses syndicales. À ce titre en IDF, nous travaillons à la rédaction d'une brochure sur les effets de la décentralisation car la FSU doit prendre la mesure de ce qui existe et du creusement des inégalités.

► **Dominique Bouillaud**
Membre du CIAEN Île de France
SNUEP-FSU Versailles



Manifestation du 31 janvier 2012 à Paris.

En matière de laïcité, elle n'a pas toujours été exemplaire, et la nouvelle vice-présidente chargée de l'Éduca-

tion et comme le démontre le sociologue

⁽¹⁾ Programme prévisionnel d'investissement de la région

⁽²⁾ Conseil fédéral régional

Politique et instances régionales en région Aquitaine

Le SNUEP-FSU Bordeaux est représenté au CAEN⁽¹⁾ et au CCREFP⁽²⁾.

Le CAEN se réunit en moyenne 2 fois par an, en particulier pour aborder la carte des formations professionnelles et technologiques. Mais ce CAEN ne joue plus aucun rôle important. Depuis 2003 et le dernier acte de la décentralisation, il est devenu une grande messe et les conseillers régionaux y sont souvent absents. La FSU n'a de cesse de dénoncer son dysfonctionnement depuis plusieurs années, et malgré une existence réglementaire, le CAEN sur la carte des formations ne s'est pas réuni alors que tous les établissements ont reçu leur DGH et les CA ont voté le TRMD⁽³⁾. Par ailleurs, la région a multiplié des organismes parallèles de consultation qui ne respectent en aucun cas le poids des organisations syndicales. C'est ainsi que la FSU, organisation majoritaire, se retrouve à « égalité » d'importance avec des organisations très minoritaires. Cela augure mal de la suite de la concertation avec les partenaires sociaux.

Le CCREFP, lui, se réunit en plénière en moyenne 3 fois par an et est constitué de commissions spécialisées : Suivi du CPRDFP⁽⁴⁾, Alternance, VAE, Insertion des jeunes, Travailleurs handicapés, Orientation, Lutte contre l'illettrisme.

Depuis mars 2011, date de la relance de cette instance, la

majorité des commissions fonctionne plus ou moins normalement. Le 26 juin dernier, la plénière du CCREFP a fait un point d'avancement sur les travaux de ses commissions spécialisées, mais l'une d'elles ne s'est jamais réunie, la commission d'insertion des jeunes.

Le CPRDFP est un axe principal pour le CCREFP car il doit émettre un préalable à l'adoption de ce contrat. Signé par le président du Conseil régional, par le représentant de l'État dans la région et par l'autorité académique, il engage les parties représentées au sein du comité de coordination régional. Après l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat en Aquitaine, il est plus que nécessaire de procéder à une évaluation, surtout que les moyens alloués à la formation sont très importants.

► **Christian Sauce et Nasr Laksassi**
SNUEP-FSU Bordeaux

⁽¹⁾ CAEN : Conseil académique de l'éducation nationale

⁽²⁾ CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

⁽³⁾ TRMD : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline

⁽⁴⁾ CPRDFP : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

Questions éducatives

DÉCENTRALISATION : enterrement de l'enseignement professionnel public

Le président de la République a déclaré vouloir faire de la jeunesse une priorité, le ministre de l'Éducation nationale s'est engagé à revaloriser l'enseignement professionnel.

Curieusement, ces objectifs ne concernent pas les jeunes accueillis en LP, SEP, SEGPA et EREA. Il faudra donc attendre la loi de décentralisation, mais son projet présenté le 18 mars donne déjà des orientations claires : les prérogatives des régions seraient renforcées sur l'orientation et la carte des formations initiales, y compris sous statut scolaire et l'apprentissage.

Le **titre I^{er}** de ce projet vise à mobiliser les territoires pour la croissance durable, l'emploi et la jeunesse. Le **chapitre II** s'inscrit dans cette mobilisation voulue par le président de la République.

La priorité donnée aux jeunes se ferait donc par l'intermédiaire des régions ?

La **section 1** renforce les compétences de la région en matière d'emploi et de formation professionnelle. **Les articles 15 à 22** déterminent celles-ci dans le cadre du **service public régional de la formation professionnelle** et réforment les instances nationales et locales de gouvernance dans ce sens.

■ Sur l'apprentissage

L'**article 23** vise à dynamiser les politiques d'apprentissage en élargissant les compétences de la région : outils de pilotage plus nombreux pour **mettre en place une politique correspondant aux besoins du territoire régional**, décentralisation complète des CFA, la région se voyant investie d'une compétence exclusive en la matière.

■ Sur l'orientation

Les articles 25 et 26 donnent compétence aux régions pour **coordonner et animer le service public de l'orientation**. L'État définit au niveau national la politique d'orientation et la région en assure la mise en œuvre hors des établissements scolaires, dans le cadre des CIO. Ceux-ci font l'objet d'une convention de mise à disposition conclue entre l'État et la région.

■ Sur le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP)

La région est l'autorité organisatrice de la politique d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Elle définit et met en œuvre la formation professionnelle et l'apprentissage, élabore le CPRDOF, et **adopte la carte des formations professionnelles initiales du territoire régional**. Le CPRDOF⁽¹⁾ définit les besoins en termes d'emplois, de compétences et de qualifications à moyen terme du territoire et la programmation des actions de formation pour la formation professionnelle des jeunes et des adultes, en lien avec la situation et les objectifs de développement économique du territoire. Les filières de formation professionnelle initiale et continue y sont définies sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois, de compétences et de qualifications par bassin d'emploi.



Manifestation du 31 janvier 2012 à Paris.

Il définit aussi un schéma prévisionnel de développement du service public de l'orientation et **les priorités relatives à l'information, à l'orientation** et à la validation des acquis de l'expérience.

La réaffirmation des actions en faveur de la jeunesse apparaît bien mais, concrètement, les propositions faites ne visent qu'à une meilleure productivité des (futur-es) salarié-es, et à une recherche forte d'adéquation formation/emploi pour le développement des entreprises et le renforcement de la compétitivité. Le jeune serait ainsi réduit à n'être qu'un exécutant productif : la dimension culturelle et citoyenne de sa formation est occultée.

L'EPP⁽²⁾ n'est évoqué qu'à travers l'intervention de la région sur l'élaboration des cartes de formations. Quel avenir pour la voie scolaire quand les projets de loi et les régions prônent le développement de l'apprentissage ? Que dire des déclarations du président de la République : « *il faut ouvrir l'apprentissage, le proposer à tous les publics* ». « *Il y a une taxe qui s'appelle la taxe d'apprentissage et je vais faire une annonce : elle doit être entièrement consacrée à l'apprentissage* ».

Ces orientations montrent que la priorité est davantage donnée à la bonne santé économique qu'aux aspirations des jeunes à choisir une voie professionnelle dans laquelle s'épanouir. Quant à la revalorisation de l'EPP⁽²⁾, c'est plutôt de sa disparition dont il s'agit !

Le SNUEP-FSU ne peut approuver ce projet de décentralisation qui a une vision utilitariste de la formation professionnelle. Le SNUEP-FSU porte d'autres ambitions pour les jeunes de notre pays : une élévation générale du niveau de culture et de qualification, passant par des formations et des orientations choisies par eux, et non imposées par les décideurs économiques.

► Gilles Pellegrini

⁽¹⁾ Contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles

⁽²⁾ Enseignement professionnel public

Tentative de réorientation de nos métiers

Projet de référentiel de compétences professionnelles PLP et CPE

Suite à la consultation sur le projet de référentiel de compétences, le SNUEP-FSU a transmis des remarques tant sur la forme que sur le fond. Même si certaines d'entre elles ont été retenues, la dernière version de ce projet fait toujours apparaître de nombreuses divergences sur la réorientation des métiers. Les référentiels qui ont vocation à servir de cadre à la formation des enseignant-es et des CPE pourraient insidieusement redéfinir leurs missions.

Le SNUEP-FSU a proposé des amendements au référentiel métier PLP au regard de sa conception du métier d'enseignant-e, notamment pour :

- faciliter les poursuites d'études notamment vers l'enseignement supérieur en créant des parcours de réussite du CAP au BTS et non se contenter de l'insertion professionnelle ;
- faciliter l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir être, et pas

seulement le développement de ces compétences par les élèves ;

- prendre en compte les périodes de formation en entreprise mais ne pas enfermer les enseignant-es dans la seule pédagogie de l'alternance ;
- favoriser les activités transdisciplinaires dans l'équipe pédagogique, entre toutes les disciplines, et non les décloisonner, ce qui présente un risque d'ordre statutaire ;
- donner une culture émancipatrice en plus de former l'élève à un futur métier.

La version finale du texte qui a fortement évolué suite aux interventions du SNUEP et de la FSU, fait disparaître l'annexe PLP qui comportait de nombreux dangers. Cette version reprend de nombreuses propositions du SNUEP-FSU : par exemple, ne pas se contenter de former les élèves à une insertion professionnelle, mais envisager des parcours de poursuite d'études. Certaines mauvaises idées ont disparu comme le

« partenariat » avec les entreprises, mais d'autres, comme la notion de décloisonnement des disciplines, sont maintenues.

Pour les CPE comme pour les PLP, de grandes interrogations subsistent quant à l'évaluation de ces compétences : quels critères d'évaluation pour le niveau de maîtrise de celles-ci ? Quelle répartition de l'évaluation entre le master et la titularisation ? Quel sera le rôle des universitaires et du jury d'examen dans la titularisation des stagiaires ?

Enfin, si cette circulaire s'adresse aux étudiant-es de master 2, le référentiel de compétences sera-t-il appliqué ? Et si oui comment, pour les stagiaires PLP qui devraient être formés dans les ESPE mais en dehors des Masters 2 ?

Le SNUEP-FSU interpellera à nouveau le MEN sur tous ces points qui font désaccord ou qui restent sans réponse.

► Didier Godefroy

Une référence aux textes réglementaires serait des plus opportunes pour les CPE

Le référentiel précise : « L'ensemble des responsabilités exercées par les CPE se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescent-es dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ». Cette définition, enrichie de la dimension de la réussite scolaire, nous semble un cadre incontournable d'un référentiel métier pour donner à la vie scolaire des élèves toute sa dimension, à la fois éducative et pédagogique.

Seulement, beaucoup des compétences énoncées sont très éloignées des contenus universitaires du programme du concours, des pratiques et attentes professionnelles.

Le/la CPE intervient auprès de l'ensemble de la communauté éducative ; il n'est ni le conseiller de l'équipe de direction ni le coordinateur de la politique éducative de l'établissement.

Faire du conseil à l'équipe de direction une tête de chapitre réoriente le cœur du métier, fondement de l'expertise éducative des CPE. Les CPE sont des animateurs privilégiés mais non exclusifs du volet éducatif du projet d'établissement. La prévention des incivilités, des conduites à risque, des formes de violence scolaire, la mise en œuvre des mesures éducatives appropriées sont une part importante de la contribution des CPE, sans en être là encore l'exclusivité.

L'action du SNUEP-FSU a permis que le fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation éducative soient déclinés dans le cadre d'une définition de la vie scolaire centrée sur l'élève. Celle-ci ne saurait être réduite à un « service ».

► Patrice Mendy

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

LE SNUEP-FSU ENFIN REPRÉSENTÉ

Les dernières élections professionnelles ont non seulement donné des commissaires paritaires en plus grand nombre au SNUEP-FSU mais ont aussi permis d'avoir des représentant-es dans les 14 CPC⁽¹⁾.

Celles-ci sont un lieu de consultation obligatoire des partenaires sociaux pour tous les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel du CAP au BTS.

Quatre collèges composent ces CPC :

- 1 pour les organisations professionnelles les plus directement concernées par les spécialités relevant de la CPC, les sièges sont attribués sur décision du ministre ;
- 1 autre pour les syndicats de salarié-es dits « représentatifs » au plan national (CFTC, CGC, CFDT, CGT, FO),

mais d'autres syndicats peuvent siéger en fonction de leur représentativité réelle dans le secteur concerné mesurée lors des élections prud'homales ;

- 1 pour les pouvoirs publics, composé de représentant-es des ministères compétents pour les secteurs d'activité concernés ;

- 1 pour les personnes qualifiées dont font partie les organisations syndicales représentatives de l'EN⁽²⁾ mais aussi les deux principales associations de parents d'élèves, un représentant des chambres de commerce et d'industrie et des métiers, un représentant des conseillers de l'enseignement technologique. Selon l'ordre du jour d'autres personnes qualifiées peuvent être invitées.

Fin janvier le SNUEP-FSU a organisé un stage pour les collègues siégeant dans les CPC. Ce fut l'occasion d'éclaircir le rôle du SNUEP-FSU dans les CPC.

Le travail réalisé par Christophe Tristan a permis de répondre aux interrogations. Un nouveau stage CPC sera co-organisé en avril avec le Snes-FSU.

À l'avenir, titulaires et suppléant-es siégeront à tour de rôle afin que tou-tes puissent s'approprier le travail dans ces instances.

► **Françoise Bonnet**

⁽¹⁾ CPC : Commissions professionnelles consultatives du ministère de l'éducation nationale

⁽²⁾ EN : Éducation nationale

La loi d'orientation pour l'École à l'épreuve du « DÉBAT » parlementaire

Le projet de loi présenté au parlement le 11 mars n'a pas subi d'évolution majeure par rapport au précédent texte soumis au vote du CSE⁽¹⁾. Le travail préparatoire mené par la commission des affaires culturelles a en effet débouché sur un texte évoluant à la marge et reprenant les objectifs généraux et les grands axes de cette loi de « refondation » : création de 60 000 postes, maintien de la scolarité obligatoire à 16 ans, réaffirmation du collège unique, priorité au primaire, réintroduction de la formation initiale des enseignant-es. Plus grave, il maintient la formation initiale différée et donne un pouvoir accru aux régions quant au pilotage de la carte des formations et à l'utilisation des locaux. Le SNUEP-FSU avec la FSU a interpellé le rapporteur du texte Yves Durand et des amendements portant nos propositions lui ont été envoyés : scolarité obligatoire à 18 ans, abrogation du DIMA ou encore le pilotage des cartes de formation par l'État. Mais aucune de ces propositions n'a été introduite dans ce texte.

635 amendements ont été retenus par la commission des affaires culturelles dont une grande partie sur les articles 1 (rapport annexé) et 3 qui définissent le rôle et les missions de l'École. Un débat idéologique s'est ouvert avec d'un côté les partisans d'une école utilitariste, tourné vers l'entreprise et l'employabilité, avec promotion de l'apprentissage, et de l'autre côté les tenants d'une école plus « juste » devant « renouer avec la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous ». Ce débat oppose la droite « pro-loi Fillon 2005 » à une gauche qui n'est pas toujours convaincue par la loi Peillon.

La volonté des uns de justifier leurs choix passés et l'assurance des autres d'aller vers une refondation de l'École ne débouche pas sur une réflexion de fond propice à faire évoluer positivement ce texte.

Pour le SNUEP-FSU, cette loi traduit un manque d'ambition majeure pour le second degré et en particulier pour l'enseignement professionnel public.



Manifestation du 31 janvier 2012 à Paris.

Il faut continuer à peser dans le débat qui s'ouvre en mobilisant davantage les personnels de l'EN.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des personnels de LP, SEP, SEGPA, EREA à participer massivement à la journée nationale de manifestation sur Paris le samedi 6 avril.

► **Jérôme Dammerey**

⁽¹⁾ CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation

CCF : ON N'EN VEUT PLUS !

Le temps des réunions d'harmonisation relatives aux CCF approche à grands pas. Il nous sera donné à nouveau de mesurer toute l'aberration de leur généralisation, tant pour nos élèves que pour le sens - ou plutôt le non-sens - de notre travail pédagogique d'évaluation.

Le SNUEP-FSU dénonce depuis longtemps les multiples dérives des CCF : iniquité entre les élèves, résultats faussés, pression des directions d'établissements pour remonter de « bonnes » notes, surcharge de travail administratif au détriment des enseignements... Suite aux plaintes légitimes des collègues et à ce que nous vivons sur le terrain, nous avons mené des actions et demandé au ministère de revenir sur le tout-CCF. Nos requêtes, pour des évaluations équitables entre tous les élèves, sont restées jusqu'ici lettre morte...

En tant qu'enseignant-es, nous avons particulièrement conscience qu'entendre ne signifie pas obligatoirement comprendre. Ce que nous constatons pour nos élèves se vérifie avec les personnels du ministère. En effet, ces derniers nous ont signifié oralement que la généralisation des CCF était une bonne réforme, mais que son « pilotage » et sa mise en œuvre n'étaient pas assez cadrés ; que le problème relevait donc plus de la forme que du fond. Pour remédier à ce problème de supposée forme, ils proposeraient donc les aménagements suivants pour la rentrée 2013 : introduction de contrôle continu dans les CCF, mise en place d'un livret de compétences et, comme pour le baccalauréat GA⁽¹⁾, d'un passeport de compétences pour remplacer le traditionnel baccalauréat.

Pour le SNUEP-FSU cela relève d'un mépris total de nos valeurs pédagogiques et de notre conscience professionnelle pour des évaluations équitables. Ces propositions, si elles sont maintenues, ne représentent aucune rupture avec l'idéologie libérale du gouvernement précédent.

C'est pourquoi, nous appelons tous les collègues à se mobiliser dès maintenant pour un retour au contrôle terminal pour tous les diplômés de la voie professionnelle.

► Sigrid Gérardin

⁽¹⁾ Gestion administrative

CCF : le SNUEP-FSU vous sollicite

Le SNUEP-FSU vous sollicite pour recueillir des témoignages sur les dérives constatées, sur les dysfonctionnements avérés, sur les conséquences sur vos pratiques professionnelles, sur vos conditions de travail ou encore sur ce qui a changé dans votre rapport aux élèves ou à l'administration (IEN, chef de travaux, chef d'établissement...).

Envoyez-nous une ou plusieurs **contributions** à l'adresse action.ccf@snuiep.com avant le 30 Avril signée de votre prénom, ou pseudo, avec votre département. Un « pêle-mêle » des témoignages sera publié par le SNUEP-FSU et envoyé au ministre de l'EN.

Extraits du pêle-mêle CCF

« Les CCF sont devenus une plaie pédagogique, un véritable casse-tête chinois pour ce qui est de leur mise en place si l'on doit respecter les interprétations contradictoires des textes, des inspecteurs et de nos hiérarchies : pas tout le monde en même temps ! Uniquement quand les élèves sont prêts ! Quand les élèves sont absents, obligation de leur refaire un CCF mais pas avec le même sujet car sinon les élèves peuvent se plaindre, et j'en passe... Patchi – 64 »

« Dans mon établissement, durant le printemps 2012, l'ensemble des CCF dans toutes les matières s'est "entrechoqué", de telle sorte qu'entre la mi-mars et la mi-juin, il ne s'est quasiment pas passé une semaine sans qu'il y ait un ou plusieurs CCF organisés dans toutes les classes ! Le proviseur-adjoint a tenté d'établir un calendrier récapitulatif sous la forme d'un fichier Excel et s'y est repris à... 15 fois pour obtenir un tableau partiel, incomplet, et dans lequel des modifications de dernière minute étaient apportées quasiment toutes les semaines ! ... Anonyme »

« Avec une évaluation CCF qui ne représente plus grand chose, les professionnels n'ont pas fini de nous faire ce genre de remarque !... La solution ? Arrêter la politique du chiffre ! On ne motive pas un élève en le poussant vers le Bac et en lui donnant l'examen quand lui-même sait qu'il n'a rien fait pour l'obtenir ! On le trompe, on trompe le professionnel qui va l'embaucher, on se discrédite, on dévalorise celui qui a travaillé pour l'obtenir... EM »

« Certains élèves pensent que le prof à qui il n'a pas montré d'image positive par son comportement en classe va forcément le pénaliser, (voire se venger !) le jour de l'examen. Parallèlement un élève demandeur va être soupçonné de "léchage" manifeste en vue d'obtenir de bonnes notes. Ce qui génère un climat de suspicion entre élèves et dans le rapport prof-élève quelque peu malsain. Personnellement, je ne crois pas qu'il soit juste d'être juge et partie pour un examen ; cela déplace la responsabilité de l'institution évaluatrice sur l'enseignant... Ariane, 24 »

BILAN MUTATIONS INTER 2013 : PEUT FAIRE MEUX !

À la vue des résultats du mouvement, très peu de collègues ont obtenu satisfaction : sur 4860 demandes en 2013⁽¹⁾, il y a cette année 1297 stagiaires en 1^{ère} affectation et 957 collègues satisfaits hors postes spécifiques⁽²⁾. Une très grande majorité des collègues voient leurs vœux non satisfaits : soit plus de 70 % si l'on exclut les stagiaires et les collègues affectés dans le cadre du mouvement spécifique... Nous constatons qu'il existe encore une fois des situations de rapprochement de conjoint qui restent sans solution et ce parfois pour la 10^e année consécutive. Que compte faire le ministère pour ces collègues ? Il s'agit bien là d'un problème criant même si les différents ministres affichent la volonté de rapprocher tous les collègues séparés de leur conjoint depuis plus de 2 ans.

Pour le SNUEP-FSU, ce type de situation est inacceptable et nous demandons une attention particulière pour ces collègues en demande depuis plus de 5 ans.

Le SNUEP-FSU réaffirme aussi son attachement à un retour à un mouvement

national unique. Il se prononce contre tout projet ministériel mettant en place un mouvement national basé sur des profils de postes comme celui du spécifique, mouvement sans barème au recrutement local négocié auprès des chefs d'établissements et de l'inspection.

Si on peut se féliciter de l'abandon du recrutement ECLAIR au niveau national, nos inquiétudes demeurent au niveau académique. Toutes les pratiques restent possibles et imaginables. Nous demandons l'abandon de ce dispositif dans sa globalité, et l'instauration d'une véritable éducation prioritaire.

Cette année encore, le ministère a communiqué le projet de mouvement avant la tenue de la CAPN⁽³⁾. Le SNUEP-FSU n'accepte pas que perdurent des pratiques mises en œuvre par le gouvernement précèdent, pratiques qui entravent le travail de vérification, de correction et d'amélioration effectué par les élu-es des personnels dans les commissions paritaires.

La communication hâtive engendre de multiples situations de stress ou de

détresse chez nos collègues. Cette façon de faire est inadmissible et le SNUEP-FSU exige que soit mis fin à ce dispositif inhumain et ce dès le mouvement intra-académique !

Le SNUEP-FSU tient à rappeler que la 1^{ère} affectation, ou les changements d'affectation, restent des moments forts dans la carrière des collègues. Les conséquences ne concernent pas que la vie professionnelle mais aussi la vie privée. Les périodes d'incertitudes et de flottement sont trop longues. Et cette situation n'est pas près de s'améliorer si les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'enseignement professionnel ne sont pas rapidement créés et proposés au mouvement.

► F. Allègre, A. Bernadoux, F. Bonnet, N. Duveau, M. Lardier, A. Ruggiero

⁽¹⁾ 4715 en 2012 soit environ 3 % de plus en 2013

⁽²⁾ Moins de 30 % des collègues satisfaits sur les demandes de mutation volontaires

⁽³⁾ Commission Administrative Paritaire Nationale

MUTATIONS INTRA

Réussir sa mutation, c'est d'abord bien renseigner sa fiche syndicale

Les élu-es du SNUEP-FSU sont présent-es dans la quasi-totalité des académies, vous conseillent dans vos démarches, œuvrent en commission pour que le mouvement soit le plus juste et équitable, tout en recherchant la meilleure satisfaction dans le cadre des règles communes. À chaque étape du mouvement, ils/elles sont présent-es pour défendre au mieux les collègues.

Des réunions mutations et des permanences sont assurées dans toutes les sections académiques du SNUEP-FSU lors de l'inter et de l'intra.

Les sites et les publications du SNUEP-FSU informent des lieux et dates de ces permanences.

Le travail des élu-es est déterminant pour la prise en compte de la situation des collègues, imposer la transparence et le respect des règles d'équité : information des collègues, rectifications des erreurs, lutte contre l'arbitraire, amélioration des projets informatiques de l'administration dans le respect des règles communes. La fiche syndicale⁽¹⁾ de mutation aide les élu-es dans leur recherche pour aboutir à la meilleure réponse possible, dans le

respect de l'équité pour tous. Elle doit être renvoyée le plus tôt possible, bien remplie.

Avant la 1^{ère} commission, elle permet de vérifier le barème. Avant la 2^{ème}, elle permet aux commissaires paritaires de préparer la meilleure proposition d'affectation. Une lettre jointe à la fiche peut expliciter les situations individuelles.

Pour permettre aux élu-es de suivre plus efficacement votre situation, pensez à retourner dès maintenant la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNUEP-FSU concernée par ce mouvement intra, accompagnée de la copie du formulaire de confirmation corrigé avec les remarques ou rectificatifs éventuels. Joindre également toutes les pièces justificatives que vous avez dû envoyer au rectorat.

⁽¹⁾ La fiche syndicale est publiée dans L'US spécial mutation intra-académique, voir site www.snupef.com

QUELQUES AMÉLIORATIONS POUR NOS DROITS

En ce début d'année, il faut noter quelques petites modifications de textes officiels qui sont autant d'avancées pour nous tou-tes.

COTISATION SYNDICALE

Au budget 2013, la réduction d'impôt égale à 66 % de la cotisation syndicale est transformée en crédit d'impôt. Cela permet à ceux et celles qui ne paient pas d'impôt d'en bénéficier. Ils/elles recevront ainsi un chèque de l'administration fiscale égal à 66 % de leur cotisation syndicale. Une modification qui répare une injustice (voir article page 6).

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Les décrets n°2013-67 et 2013-68 du 18 janvier 2013 modifient le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, non rémunéré, en congé de solidarité familiale permettant le versement d'une allocation journalière.

Le fonctionnaire en activité ou en position de détachement, ou le non-titulaire de la FP⁽¹⁾, dont un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance, souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou phase terminale d'une affection grave et incurable quelle qu'en soit la cause a droit au congé de solidarité familiale :

- pour une période continue d'une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois
- par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à 6 mois
- sous forme d'un service à temps partiel.

L'allocation journalière de 54,17 € est versée, sur leur demande, aux fonctionnaires bénéficiaires du congé de solidarité familiale.

Le nombre maximal d'allocations journalières versées au fonctionnaire est fixé à 21. En cas de service à temps partiel, le nombre maximal d'allocations journalières est fixé à 42.

Le congé de solidarité familiale prend fin soit à l'expiration des périodes mentionnées ci-dessus, soit dans les 3 jours qui suivent le décès de la personne accompagnée, soit à la demande du fonctionnaire.

Les allocations journalières sont versées par l'employeur public, pour le nombre de jours demandés, à la fin du mois pendant lequel est intervenu l'accord du régime d'assurance maladie dont relève la personne accompagnée.

⁽¹⁾ Fonction publique

RETRAITE ANTICIPÉE POUR HANDICAP

Le décret publié au JO le 20/12/2012 fixe les conditions d'accès à la retraite anticipée pour handicap. Au même titre que les autres salarié-es, les fonctionnaires reconnus comme travailleurs handicapés n'ont plus à justifier d'une incapacité permanente de plus de 80 %.

Le décret précise que les agents travailleurs handicapés peuvent obtenir un départ à la retraite anticipé entre 55 et 59 ans dans les mêmes conditions que les personnels justifiant d'une incapacité permanente de plus de 80 %. Il est néanmoins nécessaire d'avoir validé une durée d'assurance minimale et un nombre de trimestres cotisés depuis la reconnaissance du handicap. Les dispositions du présent décret sont applicables avec effet rétroactif aux pensions liquidées depuis le 14 mars 2012.

► Jacqueline Toutain, Gérard Rumeau

FICHE SYNDICALE POUR LA HORS-CLASSE 2013

Fiche à renvoyer, avec une enveloppe timbrée et les justificatifs, à votre section académique du SNUEP-FSU (cf. snuep.com)

Nom :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Né-e le :/...../.....
 Adresse :
 C.P. : Ville :
 Téléphone :
 Courriel :
 Fonction :
 Spécialité :
 Établissement d'exercice :

Barème académique
1. Notes
 PLP :/100 (administrative + pédagogique)
 CPE :/20
2. Critères académiques
/ 100
/ 100
/ 100
/ 100
/ 100
/ 100

LE SNUEP-FSU REVENDIQUE

Pour une véritable reconnaissance de nos métiers et une réelle revalorisation, défendons avec le SNUEP-FSU :

- le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat (perte de 10 % depuis 2000)
- l'augmentation significative des traitements pour tou-tes
- la refonte des 2 grilles indiciaires, classe normale et hors classe, en une échelle unique sur 12 échelons et réévaluée à l'indice terminal 963 (plus fort indice de fin de carrière des professeurs du 2nd degré).



ATTENTION ! Il ne faut plus s'inscrire sur le serveur académique mais constituer son dossier servant à l'examen de la « valeur professionnelle », uniquement via I-prof. Éléments à faire connaître pour défendre votre dossier :

.....

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL : « Je souhaite que le SNUEP-FSU me communique toutes les informations concernant ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatiques, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6/01/78, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations me concernant. »

Signature Date/...../ 2013

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2013

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou à SNUEP-FSU 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3^e ech : 111 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N [°] Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	210	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

	PLP 1	87 €	PLP	96 €	PLP H.C.	108 €
RETRAITÉS DE LA RÉUNION						
	PLP 1	117 €	PLP	129 €	PLP H.C.	144 €
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
	PLP 1	10 383	PLP	11 457	PLP H.C.	12 888

ACADÉMIE (au 01/09/2012) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/12 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :

n°
n°
n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

1. Chèque-s : 1 2 ou 3

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!

Date : ____/____/____

Signature :

Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.



SPÉCIAL AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics** en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

Pour les moins de 30 ans

50 € OFFERTS*
sur votre assurance **AUTO**

*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.